

RD500 : le Département souhaite « avancer et concerter »

Par **Le Progrès** – Hier à 12:00 | mis à jour hier à 13:52 – Temps de lecture : 1 min

| Vu 1613 fois



Photo archives Progrès/Jean-Marc BERTHOMIER

À la suite de l'article paru [dans notre édition du 31 mai](#), où les riverains envisagent de perturber le passage du Tour de France, le conseil départemental de la Loire, un des acteurs et financeurs dans le dossier de la déviation de la RD500, a tenu à réagir en rappelant qu'une concertation entre les différentes parties prenantes avait eu lieu entre le 28 février et le 30 mars.

« Respecter les procédures et apporter une sécurité juridique au projet »

Un bilan de cette concertation « sera proposé à la décision d'une prochaine commission permanente et indiquera comment la suite du projet est envisagée ». Ensuite, une investigation sur site sera faite « dès que les propriétaires auront donné leur accord ».

Le Département précise que « le projet d'envergure nécessite des procédures réglementaires qui prennent du temps et dont il convient de respecter les obligations. À ce sujet, le planning général avait été présenté à l'association en indiquant, que si la volonté des élus était bien de mettre en œuvre le dossier dans les meilleurs délais, il convenait aussi de respecter les procédures et apporter une sécurité juridique au projet ».

Une réunion avec les communes est prévue prochainement « en vue de partager le bilan avant sa validation et évoquer les suites à donner et prochaines phases d'études ». Le Département insiste sur sa volonté « d'avancer et de concerter à chaque étape franchie ».